

ARRETE N° 267 SGAR/87
en date du 16 DEC 1987

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des façades et des toitures du château de la Garde à SALIGNAC-SUR-CHARENTE (Charente-Maritime) ainsi que de la fuie en totalité.

Le Préfet, Commissaire de la République de la Région Poitou-Charentes,
Commissaire de la République du Département de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 14 octobre 1987 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château de la Garde à SALIGNAC-SUR-CHARENTE (Charente-Maritime) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ancienneté et de sa qualité architecturale.

ARRETE

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château de la Garde à SALIGNAC-

.../...

SUR-CHARENTE (Charente-Maritime), figurant au cadastre section C :

- les façades et les toitures du château situé sur la parcelle n° 597 d'une contenance de 64 a 60 ca ;
- la fuie située sur la parcelle n° 599 d'une contenance de 18 a 35 ca ;

et appartenant au "Groupement Foncier Agricole du Domaine de la Garde" constitué par acte passé devant Maître PEYRET, notaire à JONZAC (Charente-Maritime) le 30 janvier 1976 et publié au bureau des hypothèques de SAINTES le 18 juin 1976, volume 5947, n° 11 ; dont le gérant est Monsieur GOURDET Guy, agriculteur, demeurant au château de la Garde à SALIGNAC-SUR-CHARENTE (Charente-Maritime).

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministère chargé de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

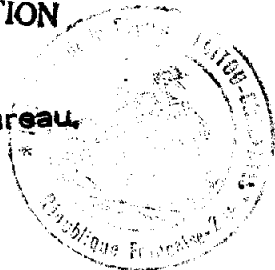
Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du Département concerné qui sera chargé de la notification au Maire de la Commune et au propriétaire intéressé, chacun étant responsable en ce qui le concerne, de son exécution.

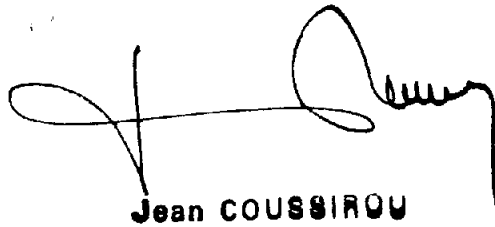
Fait à POITIERS, le 16 DEC. 1987
Le Préfet, Commissaire de la
République de la Région
Poitou-Charentes

POUR AMPLIATION

Par dérogation
L'Attaché Chef de Bureau

D. BRUNET




Jean COUSSIROU